



AVENIR RETRAITE 2020-2024

Ce FCPE est investi au travers de son fonds maître NATIXIS HORIZON 2020-2024 (Part F), lequel a pour objectif de surperformer les marchés internationaux d'actions et de taux, y compris les pays émergents, tout en tenant compte de l'horizon de placement recommandé correspondant à la fin de l'année 2020. Les FCPE Avenir Retraite visent à optimiser le rendement de l'épargne jusqu'au départ en retraite tout en la préservant à l'approche de son échéance par un mécanisme de désensibilisation progressive des avoirs, dès la 18ème année avant le départ en retraite. Ce mode de gestion dit « par horizon » est spécialement conçu pour la retraite : les salariés investissent leur épargne en fonction de leur date présumée de départ en retraite, dans le compartiment dont le libellé correspond à cette date prévisionnelle.

FCPE N°3308

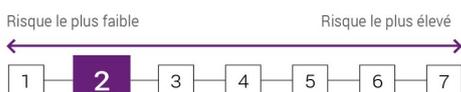
CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d'€) : 58.71
 Valeur liquidative en € : Part I 39.43865

DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(2)

2020

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE



INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(1)

8.25% MSCI Europe + 6.75% MSCI World Ex Europe + 16% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 Total Return Index Value Unhedged EUR + 2%JPM GBI Global hedgé en euro + 2% JPM EMBI Global Diversified hedgé en euro + 65% ESTR Capitalisé, DNR

CARACTÉRISTIQUES

Date d'agrément : 30/03/2004
Devise du fonds : EUR
Type de fonds : FCPE
Valorisation : Quotidienne
Dépositaire : CACEIS Bank
Société de gestion : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques de perte de capital / actions / pays émergents / petites ou moyennes capitalisations / liquidité / change / crédit / taux / composition de l'actif dans le temps / durabilité

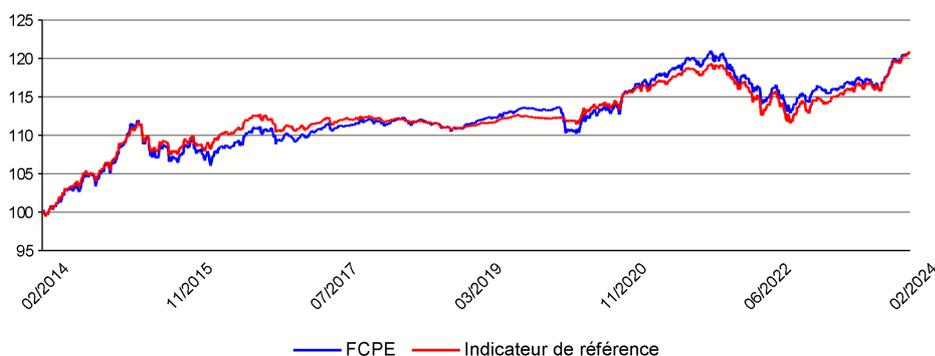
FRAIS COURANTS: 0.57%

PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Depuis le	31/01/2024	29/12/2023	28/02/2023	26/02/2021	28/02/2019	28/02/2014
Performance du FCPE	0.35%	0.78%	4.30%	4.05%	8.30%	20.86%
Performance de l'indicateur de référence	0.54%	0.98%	5.81%	4.50%	8.65%	20.88%
Écart de performance	-0.19%	-0.20%	-1.51%	-0.45%	-0.35%	-0.02%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	1.33%	1.61%	1.91%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	1.48%	1.67%	1.91%
Écart de performance	NS	NS	NS	-0.15%	-0.07%	0.00%
Volatilité du FCPE	NS	NS	2.27%	2.52%	2.53%	2.62%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	2.14%	2.55%	2.26%	2.24%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

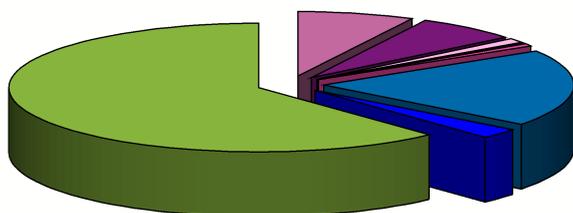
ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100 au 28/02/2014)



PERFORMANCES CALENDRAIRES

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Performance du FCPE	4.94%	-5.12%	3.74%	2.53%	2.02%	-0.52%	1.28%	1.92%	1.48%	8.71%
Performance de l'indicateur de référence	6.08%	-5.21%	2.74%	3.28%	1.09%	-1.03%	0.78%	2.27%	1.82%	8.75%
Écart de performance	-1.14%	0.09%	1.00%	-0.75%	0.92%	0.51%	0.49%	-0.35%	-0.34%	-0.04%

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



- Actions Europe 7.54%
- Actions Amérique du Nord 6.61%
- Actions Asie Pacifique 1.13%
- Actions Emergentes 0.27%
- Actions Internationales 0.61%
- Obligations Euro 19.32%
- Obligations Hors Euro 2.59%
- Monétaire & Liquidités 61.92%

EXPOSITION PAR TYPE D'ACTIFS (en %)

	Répartition*	Dérivés	Exposition**
Actions	16.17%	0.79%	16.96%
Obligations	21.91%	0.00%	21.91%
Monétaires & Liquidités	61.92%	0.00%	61.92%
	100.00%	0.79%	100.79%

* En % de l'actif net ** Y compris les positions en dérivés

(1) Voir glossaire en dernière page
 (2) Cette durée ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs
 (3) Pour plus de détails sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds



PRINCIPALES LIGNES (FONDS MAÎTRE)

FR0010885236	OSTRUM SRI MON PLUS IC FCP	19.19%
FR0007075122	OSTRUM SRI MONEY I-C	18.10%
FR0010831693	OSTRUM SRI CASH PLUS I	15.31%
LU1118013983	OSTRUM SRI EURO AGGREGATE SI A EUR CAP	9.26%
FR0010322438	OSTRUM SRI CASH A1P1 IC	8.27%
FR0010767129	OSTRUM SRI EUROPE EQUITY I	4.87%
LU1469472473	MIR EUR GREEN SUST BD FD SI EUR CAP	3.53%
FR0010186726	OSTRUM EURO ABS IG-SIC	2.86%
LU2069380306	OSSIAM EUR GOV BD 3-5Y CBN RD	2.31%
IE000IIED424	OSSIAM BLOOMBERG USA PAB ETF -	2.11%

COMMENTAIRE DE GESTION

Dès le début du mois, les chiffres de créations d'emplois et de progression des salaires aux Etats-Unis en janvier ont donné l'image d'un marché du travail qui demeurait plus dynamique que prévu par les économistes. Les indicateurs avancés de l'ISM ont également surpris à la hausse en suggérant une stabilisation de l'activité au sein du secteur manufacturier et une possible réaccélération dans les services.

Par ailleurs, l'inflation américaine, bien qu'en repli face à décembre, est aussi ressortie quelque peu au-dessus des attentes.

Dans sa communication du 31 janvier, la Réserve Fédérale avait confirmé l'inflexion à venir de sa politique en précisant toutefois qu'il n'y avait pas d'urgence à abaisser les taux directeurs. La banque centrale de Washington avait rappelé qu'elle n'engagerait la détente monétaire que lorsqu'elle aurait acquis la conviction que l'indice des prix à la consommation convergerait bien vers son objectif de long terme.

Dans ces conditions, les anticipations de première baisse du taux des Fed Funds reflétées par les marchés obligataires ont de nouveau été décalées, de mai à juin, voire juillet. Par ailleurs, sur le marché des emprunts d'états à 10 ans, les taux de rendement se sont tendus. Le rendement du T-Note est remonté à 4,25%, en hausse de 34 points de base sur le mois. Les rendements des dettes souveraines de la zone euro ont évolué dans le sillage de l'obligation de référence américaine. Au 29 février, le rendement du Bund allemand a atteint 2,41% (+0,25%) et celui de l'OAT française 2,89% (+0,22%). L'écart de rendement entre l'Italie et l'Allemagne s'est resserré de 13 points à 143 points de base.

L'indice Bloomberg Euro-Aggregate 3-5 ans, de maturité plus courte et moins sensible, s'est replié de 1,06%. Les composantes Souverains et Entreprises de cet indice ont reculé de, respectivement, 1,18% et 0,90%.

Les marchés d'actions se sont de nouveau appréciés, soutenus par des publications de résultats meilleures qu'attendu de grandes valeurs américaines et européennes du secteur technologique, par des perspectives d'atterrissage en douceur de l'économie américaine et par des anticipations de détente monétaire de part et d'autre de l'Atlantique au 2ème semestre. Exprimés en euro, les indices MSCI des grands marchés d'actions développés et émergents ont évolué comme suit : Europe +1,94% (dont zone euro +3,32% et Europe hors zone euro +0,50%) et Monde, émergents inclus, hors Europe +5,19% (dont Etats-Unis +5,72%, Japon +3,39% et Emergents +5,16%).

L'ESTR Capitalisé, indice de référence du marché monétaire, a progressé de +0,32% sur le mois, portant sa hausse à +0,67% depuis début d'année.



GLOSSAIRE

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DIC.

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE

Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIPs, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

RÈGLEMENT EUROPÉEN SFDR (SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE REGULATION)

- Article 8 : produits promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison des deux. Même si ces produits n'ont pas d'objectif d'investissement durable, ils peuvent investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable.

- Article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable.

- Article 6 : produits qui ne rentrent pas dans la catégorie Article 8 ou Article 9. Ces produits ne visent pas à promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales, ou à avoir l'investissement durable comme objectif. Ces produits peuvent toujours intégrer des caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance (ESG), bien que non jugées significatives ou contraignantes, via des approches d'exclusion ou une analyse dédiée dans le cadre de l'évaluation des risques.

DÉRIVÉS

Instruments financiers dont les prix dépendent de celui d'autres instruments (une action, une obligation, etc.) que les professionnels appellent le « sous-jacent ».

PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu'il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maître, en raison de ses propres frais de gestion.

Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DIC) disponible sur votre Espace Personnel du site internet www.interepargne.natixis.fr.

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : ClientServicingAM@natixis.com.

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.